



Bulletin Officiel

N° 4211 Vendredi 12 Octobre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

MCP 3

MAC S.A 3

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE 4-6

BANQUE ZITOUNA 7-9

COMMUNIQUE DE PRESSE

HexaByte 10-11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2012, au plus tard le 20 octobre 2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية العموم أنّ مجلسها قد قرّر الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة
"مينا كابيتال برتترز" -MCP في ممارسة نشاط "المؤسسة الراعية" ونشاط "توظيف
الأوراق والأدوات المالية".

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية العموم أنّ مجلسها قد قرّر الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة
"ماك خ.إ." -Mac.sa في ممارسة نشاط "تغطية الإصدارات لفائدة المؤسسات العمومية
أو الخاصة".

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 octobre 2012, la Société STS publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a enregistré le retard dans la tenue de sa réunion en vue d'approuver les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2011 sans toucher aux intérêts de ses actionnaires

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des rapports Général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 a approuvé le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, et a fait appel à la Direction Générale de poursuivre ses efforts pour soulever les réserves du Commissaire aux Comptes concernant la prime de raffinage pour le compte de L'Office du Commerce Tunisien.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné quitus et sans réserve aux membres de Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2011

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a affecté le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

- Amortissements Différés = - 1.947.225,265 D
 - Résultats Reportés = - 3.761.420,310 D
- TOTAL = - 5.708.645,575 D**

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Hedi ABDELMOUMEN, représentant la Société Tunisienne des Banques Invest, en tant qu'Administrateur à la Société Tunisienne du Sucre à la place de Madame Najet BOUHDIDA et Monsieur Walid SAKKA, représentant la Banque Nationale Agricole, en tant qu'Administrateur à la Société Tunisienne du Sucre à la place de Monsieur Mouedh CHEDLY, pour une période de trois ans.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé le mandat de deux administrateurs pour une période de trois ans dont les noms suivants :

- Mr Slaheddine BEN MBAREK, représentant les privés
- Mr Abdessatar BEN CHIBOUB, représentant les privés

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la distribution de 300 Dinars net d'impôt comme jetons de présence par séance du conseil d'administration durant l'exercice 2011.

- Suite -2 Le bilan après affectation du résultat :BILAN(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2011	31/12/2010
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	3 400 000	3 400 000
Réserves	1 101 080	1 218 181
Autres capitaux propres	20 945 127	20 945 127
Résultats reportés	(45 532 083)	(39 823 437)
Total des capitaux propres après affectation du Résultat	<u>(20 085 875)</u>	<u>(14 260 129)</u>
Total des capitaux propres	(20 085 875)	(14 260 129)
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts et dettes assimilées	12 583 292	10 781 884
Provisions pour risques et charges	5 653	51 183
Total des passifs non courants	<u>12 588 945</u>	<u>10 833 067</u>
Total des actifs courants	11 241 887	6 029 359
TOTAL DES ACTIFS	17 929 996	14 603 686

- Suite -

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2011	31/12/2010
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	3 400 000	3 400 000
Réserves	1 101 080	1 218 181
Autres capitaux propres	20 945 127	20 945 127
Résultats reportés	(45 532 083)	(39 823 437)
Total des capitaux propres après affectation du Résultat	(20 085 875)	(14 260 129)
Total des capitaux propres	(20 085 875)	(14 260 129)
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts et dettes assimilées	12 583 292	10 781 884
Provisions pour risques et charges	5 653	51 183
Total des passifs non courants	12 588 945	10 833 067
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 977 745	5 817 138
Autres passifs courants	2 809 550	2 332 399
Concours bancaires et autres passifs financiers	12 639 631	9 881 211
Total des passifs courants	25 426 926	18 030 748
Total des passifs	38 015 871	28 863 815
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	17 929 996	14 603 686

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

--

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
au 31/12/2011 avant affectation du Résultat	3 400 000	340 000	21 706 207	<39 823 437>	<5 708 646>	<20 085 875>
ation du Résultat				<5 708 646>		
au 31/12/2011 après affectation du Résultat	3 400 000	340 000	21 706 207	<45 532 083>		<20 085 875>

AVIS DES SOCIETES

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02, Avenue Qualité de la Vie, le Kram

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010 et 2011, la Banque Zitouna publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de la date de tenue de l'Assemblée

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue de la présente assemblée à ce jour ainsi que les modalités et les délais de sa convocation, déclare le retard sans conséquence ni préjudice et exonère le Conseil d'Administration de toute responsabilité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010, et les rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2010, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les déficits de l'exercice 2010 d'un montant de 8 625 mille dinars dans les résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011, et les rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les déficits de l'exercice 2011 d'un montant de 14 943 mille dinars dans les résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION : Lecture et approbation des rapports présentés par le Comité de Charaïque relatif aux exercices 2010 et 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports présentés par le Comité Charaïque relatifs aux exercices 2010 et 2011, approuve dans toutes leurs dispositions lesdits rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION Quitus aux administrateurs pour les exercices 2010 et 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre des exercices clos le 31/12/2010 et le 31/12/2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : Fixation des jetons et des primes de présence pour l'exercice 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons et primes de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2012 à un montant net de deux cents mille (200.000) dinars répartis comme suit :

-Pour les membres du Conseil d'Administration :

-Huit mille (8.000) dinars bruts par an pour chaque Administrateur.

-Pour les membres des comités émanant du Conseil d'Administration

Mille (1.000) dinars bruts par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des comités)

Deux mille (2.000) dinars bruts par réunion pour les présidents des comités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : Modification de la composition du Comité Charaïque

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de modifier la composition du Comité Charaïque en la portant de trois (3) membres à cinq (5) membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire confirme, dans leurs fonctions, les deux membres du Comité Charaïque actuels restants et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs afin de procéder à la nomination des trois (3) nouveaux membres et à la fixation de la rémunération de chaque membre du Comité. La nomination des membres du Comité Charaïque effectuée par le Conseil d'Administration sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION : Approbation d'une convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application de l'article 200 (Nouveau) du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions conclues en 2012 avec la société Zitouna Takaful.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION : Approbation d'une cession d'action

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la cession d'une (1) action appartenant à Monsieur Mahfoudh Barouni au profit de Monsieur Ezzedine Khoja, approuve ladite cession et agrée Monsieur Ezzedine Khoja comme nouvel actionnaire de la Banque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION : Nomination des Administrateurs Indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions de la circulaire Banque Centrale n° 2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance, décide de nommer Messieurs Sami ZGHAL et Mohamed JARAYA membres du Conseil d'Administration ayant qualité d'administrateurs indépendants, et ce pour un mandat de trois (3) ans expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Messieurs Sami ZGHAL et Mohamed JARAYA étant absents de la séance, le procès-verbal de la présente réunion leur sera communiqué pour acceptation de leurs fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

En 1000 Dinars

	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	20 680	32 426
Créances sur les établissements bancaires et financiers	133 129	248 334
Créances sur la clientèle	267 824	147 961
Portefeuille-titre commercial	160	160
Portefeuille d'investissement	18 636	22 140
Valeurs immobilisées	49 655	46 263
Autres actifs	20 184	21 958
TOTAL ACTIF	510 268	519 242
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	893	19 513
Dépôts et avoirs de la clientèle	419 931	393 625
Dettes de financements et Ressources spéciales	13 046	14 574
Autres passifs	19 443	19 559
TOTAL PASSIF	453 313	447 271
CAPITAUX PROPRES		
Capital	70 000	70 000
Primes d'émission	10 000	10 000
Réserves	0	0
Autres capitaux propres	523	596
Résultats reportés	-23 568	-8 625
Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	56 955	71 971
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	510 268	519 242

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
solde au 01/01/2010	30 000		-		-	-	30 000
Augmentation de capital	40 000	10 000					50 000
Affectation du Résultat		-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement				596			596
Dividendes							-
Résultat net de l'exercice 2010						- 8 625	- 8 625
Solde au 31/12/2010 avant affectation	70 000	10 000	-	596	-	- 8 625	71 971
Affectation du Résultat de 2010					- 8 625	8 625	-
Solde au 31/12/2010 après affectation	70 000	10 000	-	596	- 8 625	-	71 971
Subvention D'investissement				73			- 73
Dividendes							-
Résultat net de l'exercice 2011						- 14 943	- 14 943
Solde au 31/12/2011 avant affectation	70 000	10 000	-	523	- 8 625	- 14 943	56 955
Affectation du Résultat de l'exercice 2011					- 14 943	14 943	-
Solde au 31/12/2011 après affectation	70 000	10 000	-	523	- 23 568	-	56 955

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

Signature d'un accord avec l'un des plus grands opérateurs de VoIP au monde, l'opérateur américain IDT via sa filiale Net2Phone

Le Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication a autorisé, via le décret N° 2000 du 18 Septembre 2012, les fournisseurs d'accès Internet (FAI) à commercialiser la voix sur IP (VoIP), et ce pour la première fois en Tunisie.

Les fournisseurs d'accès Internet peuvent désormais offrir de nouveaux services combinant à la fois l'accès Internet à haut débit et la téléphonie sur IP.

Par conséquent, et dans le cadre du renforcement de son offre, la société Hexabyte (XABYT) se propose de lancer un nouveau service de voix sur IP pour ces clients.

Cette nouvelle offre, adressée aux professionnels ainsi qu'aux foyers, permettra à l'utilisateur final de réduire ses coûts de téléphonie locale et internationale et de lui offrir des moyens innovants quant à la gestion et le suivi de sa consommation.

La VoIP est une technologie avancée et en pleine émergence qui permet de :

- Basculer différents types de données sur un même réseau (triple play : voix, données et vidéos) et simplifier son administration,
- Transmettre plusieurs appels téléphoniques sur une même ligne haut-débit de façon à faciliter l'ajout de lignes téléphoniques aux entreprises,
- Economiser de l'argent puisque les prix de communication sur internet sont très faibles par rapport aux appels téléphoniques. Les sociétés peuvent fusionner leurs réseaux informatiques et téléphoniques.

- Suite -

Ce créneau technologique est l'un des axes qu'Hexabyte cherche à développer en priorité. C'est ainsi que depuis des mois, la société Hexabyte est entrée en négociation avec plusieurs spécialistes mondialement reconnus. Cette démarche a abouti à un accord avec l'un des plus grands opérateurs de VoIP au monde, l'opérateur américain IDT via sa filiale Net2Phone, afin de démarrer un programme de transfert de technologie et d'offrir ce type de service en Tunisie.

IDT est une société cotée sur la Place de New York (NYSE) basée au New Jersey. Sa filiale Net2Phone (cotée au NASDAQ sous le symbole NTOP) fournit des services grand public de Voix sur IP à prix bas et de haute qualité, que ce soit directement à ses clients ou par le biais de partenaires. Reconnue comme la première société à avoir apporté à Internet la technologie du réseau téléphonique public commuté, Net2Phone achemine tous les jours des millions de minutes de communication sur réseau de données, permettant ainsi à des entreprises et des particuliers de réaliser des économies allant jusqu'à 90% du prix habituel des communications interurbaines.

Ainsi, Hexabyte peut, via son nouveau produit, profiter de la croissance, de la souplesse et du coût avantageux des appels téléphoniques sur Internet. La triple association de services vidéo, transfert de données à haut débit et téléphonie, assure des revenus de premier plan, tout en réduisant le risque de désabonnement des clients.

A propos d'Hexabyte :

Hexabyte (XABYT), qui a été créée en 2001, est un fournisseur d'accès Internet, spécialisé dans les services à valeur ajoutée des télécommunications ainsi que la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques. Hexabyte dispose d'un réseau de 17 points de vente et de 300 distributeurs.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 OCTOBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,954%		
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,965%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,001%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,030%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,052%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,088%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,109%	1 003,315
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,117%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,155%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,183%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,212%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,241%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013	4,314%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,309%	1 017,118
	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013	4,307%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,590%	1 040,957
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,731%	1 057,115
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,081%	1 040,586
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		987,018
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,576%	989,632
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,712%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 034,454
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,174%		966,903
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,178%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,183%	964,169
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,256%	1 044,576
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,992

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,593		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,521		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,286		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,798		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,381		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	171,812		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	591,525		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	136,798		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,218		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,070		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,561		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	93,647		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	145,061		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	108,573		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,853		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 336,584		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 332,350		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,234		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	108,856		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,975		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 213,546		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,738		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,984		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 037,029		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 816,170		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,346		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,961		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,282		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,383
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,443
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,495
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,600
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,301
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,921
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,800
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,775
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,202
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,620
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,831
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,072
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,991
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,659
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,662
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,755
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,616
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,435
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,534
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,593
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,370
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,445
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,082
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,785
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,180

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,379	10,380
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,498	102,507
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,662	102,672
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,213	100,270
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,993	73,814
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	157,256	156,606
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1562,846	1555,452
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,378	114,120
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,523	114,143
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,713	95,104
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,835	16,814
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	273,663	273,525
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,066	42,670
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 364,600	2 581,115	2 566,481
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	81,904	81,399
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,706	59,462
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,885	101,728
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,711	114,448
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	106,833	106,327
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,658	11,652
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,734	12,705
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,398	16,335
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,565	16,480
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,774	12,704
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,954	10,885
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,660	10,613
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,686	10,660
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,073	128,653
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,739	128,436
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,259	11,195
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	118,594	117,891
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,598	20,458
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	92,983	92,465
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	92,815	92,554
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,375	98,171
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,974	99,496
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,729	99,405
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,640	99,366
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,801	99,679
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	116,431	115,470
95	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	144,044	142,225
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,578	11,498
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	124,277	123,452
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,373	118,132
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	105,597	105,518
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	103,854	103,730
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	192,075	191,655
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	166,634	166,266
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,431	144,165
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 529,586	10 438,881
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	225,350	224,015
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,910	145,558
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 615,560	1 604,072
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	114,759	113,831
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,753	95,091
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,506	122,675
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 948,909	9 850,717

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS